

Réunion du conseil municipal du mardi 3 octobre à 19h

Présents : Gilles ORY, Pascal DIMANCHE, Bruno CATTENOZ, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Laetitia PETITJEAN, Didier MOREAU, Catherine POLETTI-COTTON, Jean-Philippe MILLE, Blandine EBRARD, Pascal JANUEL

Absents excusés : Olivier CHEGNION, Agnès RAGOT, Stéphane MAGNIN (procuration à Pascal Dimanche), Alan BLANCHOU (procuration à Patrick Vuillier),

Approbation du PV du 12 juin

Pas de remarques

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrick Vuillier est désigné secrétaire de séance

Loi Climat et résilience et PLUi

M. le maire rappelle que la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 a pour cible le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050 avec toutefois un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Concrètement notre communauté urbaine GBM a consommé de 2011 à 2021 : 600 ha (habitat, zones industrielles, équipements publics...). Pour la période 2021 -2031 elle doit diviser par 2 sa consommation soit 300 ha à répartir entre les communes membres. Les communes membres vont ainsi devoir diviser par 2 les zones constructibles de leur PLU, tout en répondant aux objectifs du PLH (12 logements de 2024 à 2029 pour Bonnay - non contractuel).

Pour mémoire de 2031 à 2040 sa consommation est fixée à 150 ha, de 2040 à 2050 à 75 hectares pour atteindre l'objectif de 0 ha en 2050.

La commission « urbanisme » se réunira prochainement en présence d'un technicien de GBM afin de matérialiser les premières propositions de suppression.

Construction d'un bâtiment de Mairie

L' APS (Avant Projet Sommaire) fait ressortir un coût de 446 000 € ht pour 170 m² (compris la salle d'archives dans le bâtiment existant). Suite à l'étude de sols, l'APD (Avant Projet Définitif) est en cours de chiffrage. Pour mémoire, le plan de financement prévisionnel fait état de subventions de l'Etat (DETR) soit 30% du montant ht, du conseil départemental soit 120000 € (plafond atteint), du SYDED pour le lot panneaux photovoltaïques et de la revente de l'actuel bâtiment.

Décisions modificatives budget

Cpte 7391118 : restitution dégrèvements de 4000 € par comptes atténuation de produits 2000 € et dotations aux provisions de 2000 €

Cpte 023 : virement section de fonctionnement 414 € à cpte 6815 dotation provisions pour risques (acompte non payé en 2022 salle des fêtes)

Vote pour : 13

Demande de subvention DETR (50%) pour achat d'un ordinateur au secrétariat

Devis de 1590 € + licence office 290 € (voir devis joint) – vote pour : 13

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du plan de sauvegarde

Notre commune est contrainte par le Préfet de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) répondant à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Dans un souci de sécurisation juridique, GBM propose un projet de groupement de commandes relatif à l'élaboration ou à la mise à jour de PCS permettant de satisfaire aux exigences réglementaires.

Avis favorable du conseil municipal pour candidater à ce groupement

Fonds de solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet notamment le financement d'aides financières individuelles et de dispositifs d'accompagnement social. Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Le niveau de participation est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD, étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités également, comme chaque année. Après débat, le conseil municipal refuse de participer à ces fonds. Vote contre : 13

Borne de recharge électrique

Grand Besançon Métropole a signé une convention de 17 ans avec l'entreprise Easy Charge, pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE).

Les emplacements des bornes ont été déterminés par Easy Charge d'après une analyse territoriale des besoins. Leur implantation précise dans les communes se fera en concertation avec les mairies concernées. La proposition d'implantation sur le côté de la fontaine centrale n'est pas opportune compte-tenu du problème récurrent du stationnement à cet endroit. Il est proposé le parking du terrain de sports, celui de l'école ou le délaissé à l'entrée du village.

Destruction de nids de frelons asiatiques

La règle est simple : les frais de désinsectisation sont entièrement à la charge du propriétaire de l'habitation ou de la parcelle où se trouve le nid de frelons. Il n'y a aucune obligation légale de destruction d'un nid de frelons. Néanmoins la commune peut prendre en charge les interventions sur une propriété privée si le conseil municipal en a décidé, par délibération, une prise en charge totale ou partielle des frais. Compte-tenu de l'inertie de certains propriétaires eu égard au danger représenté par cet insecte classé comme danger sanitaire de 2ème catégorie, le conseil municipal décide de la prise en charge totale de la destruction des nids de frelons asiatiques. (Rappel : coût d'une intervention 150 €). Vote pour : 13

Subvention Comité des Fêtes

Vote d'une subvention de 2200 € inscrits au budget. Vote pour : 12 (Gérard Baulieu, Vice-président du Comité des Fêtes se déporte du vote)

Numérotage rue Roland Mesnier

Bibliothèque : 1 - Future mairie : 3 - Atelier : 9

Décorations de Noël

Gérard Baulieu présente les décorations utiles pour mettre en valeur le bâtiment de mairie, la fontaine, la place centrale et la salle des fêtes. Le coût de 2000 € est validé par le conseil municipal.

Pour : 13.

Il poursuit en présentant les propositions de la commission « animation » à savoir la confection par des bénévoles d'objets en bois représentant des décors de Noël (sapins découpés dans des palettes, personnages peints sur des troncs de bois...), à disposer dans le village. Il lance un appel aux bénévoles (s'inscrire en mairie) pour participer à ces confections et mises en place.

Bulletin municipal

Constat est fait que le bulletin municipal sous sa forme actuelle ne répond plus à l'attente de la majorité de notre lectorat et s'avère redondant dans son contenu eu égard à d'autres sources d'information (affichage, site internet, messagerie). Il est toutefois envisagé la diffusion d'une ou plusieurs feuilles d'information au cours de l'année rappelant la vie de la commune et les projets portés par le conseil municipal. Par ailleurs il est étudié la possibilité de souscrire à une application (intramuros) permettant à tout à chacun de disposer sur son smartphone d'informations pratiques en temps réel (gratuit pour l'utilisateur)

Divers

Des véhicules sillonnent le village, leurs occupants proposent de réaliser certaines prestations de service. . . Certains de nos habitants ont quelque peu été « intimidés » par ces personnes. Toute démarche qui peut vous paraître louche doit être signalée en mairie ou à la gendarmerie.

Il est également recommandé d'alerter vos voisins, voire la gendarmerie en cas d'absence prolongée de votre domicile.

Des dégradations sur le grillage de la salle des fêtes et des vols de panneaux de signalisation ont été à nouveau constatés. La pose d'une caméra de vidéosurveillance est envisagée sur ce site.

Proposition de panneaux au croisement du chemin vert et de la route de Buthiers pour inciter les véhicules à ralentir et inciter les promeneurs ou cyclistes à marquer un temps d'arrêt avant de traverser la route. A voir avec le conseil départemental.

Chemin vert : interventions auprès des élus et des techniciens afin de terminer les travaux de séparation entre la bande cyclable et piétonne et le reste de la voie empruntée par des véhicules à moteur.

CD 14 : Beaucoup d'anomalies constatées suite aux récents travaux de renforcement de la chaussée (grilles obstruées, modification de l'angle d'attaque des plateaux traversants, marquage au sol à reprendre, balayage de chaussée à refaire, tampons à relever...). Intervention en cours auprès du conseil départemental.